

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du conseil communal se réuniront le **24 avril 2023** en la salle des séances à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les objets suivants :

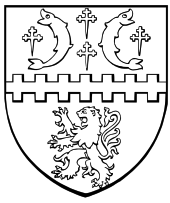
ORDRE DU JOUR

Séance à huis clos (15.30 heures)

1. Personnel
 - 1.1. Nomination d'un employé communal (m/f) du groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat général – décision.
 - 1.2. Classement d'un employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif – décision.
 - 1.3. Démission volontaire d'une employée communale – décision.

Séance publique (15.45 heures)

2. Communications du collège des bourgmestre et échevins.
 3. Administration générale
 - 3.1. Titres de recettes – décision.
 - 3.2. Nouveau règlement général de police – décision.
 - 3.3. Aires de jeux publiques : fixation des catégories d'âge des utilisateurs admis aux aires de jeux – décision.
 - 3.4. Règlement général des tarifs : introduction d'une nouvelle taxe communale au chapitre XIII « Taxes sur les jeux et amusements publics » – décision.
 - 3.5. Convention avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse portant sur la participation financière de l'État aux frais de rénovation et d'extension de la Maison des Jeunes à Pétange – décision.
 - 3.6. Allocation d'une rétribution complémentaire communale aux membres des bureaux de vote – décision.
 - 3.7. Renouvellement du drainage du terrain de football du Stade Jos Philippart à Rodange : vote du devis et d'un crédit spécial – décision.
 - 3.8. Renouvellement de l'éclairage public dans la rue Pierre Grégoire à Pétange : vote du décompte et d'un crédit supplémentaire – décision.
 - 3.9. Travaux d'isolation de la toiture de l'Hôtel de Ville à Pétange : vote du décompte – décision.
 4. Enseignement : Projet d'organisation scolaire 2023/2024 – décision.
 5. Affaires sociales : Avenant n° 2 à la convention bipartite 2022 avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour les Maisons Relais – décision.
 6. Ordre public : Autorisation pour une action de vente de porte à porte dans la commune – décision.
 7. Propriétés
 - 7.1. Accord d'approvisionnement avec la société Munhowen SA pour le Hall polyvalent et le Stade Jos Philippart à Rodange – décision.
 - 7.2. Convention avec le club de football FC Rodange 91 relative à l'exploitation de la nouvelle buvette au Stade Jos Philippart et à l'utilisation du bureau au Hall polyvalent à Rodange – décision.
 - 7.3. Avenant n° 1 à la convention avec le club de football FC Rodange 91 relative à la mise à disposition de terrains de football, dépendances et installations à Rodange - décision.
 - 7.4. Règlement interne concernant l'exploitation de la buvette du Hall polyvalent à Rodange – décision.
-



8. Urbanisation : Approbation de la convention et du projet d'exécution portant sur le Plan d'Aménagement Particulier (PAP) concernant des fonds sis à Pétange, au lieu-dit « Rue Léonard Schroeder » - décision.
9. Transports et communications
 - 9.1. Règlement d'urgence temporaire de la circulation routière à Pétange, route de Longwy et rue de la Liberté – décision.
 - 9.2. Règlement d'urgence temporaire de la circulation routière à Pétange, rue de Niederkorn – décision.
 - 9.3. Règlement d'urgence temporaire de la circulation routière à Lamadelaine, rue de la Montagne – décision.
 - 9.4. Adaptation du règlement général de la circulation : réglementation de divers parkings couverts à Rodange – décision.

Ainsi arrêté à Pétange, le 13 avril 2023
Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le secrétaire,

Le président,